



ADDENDA 1

ENTRE

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE
MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

ET

VILLE DE FARNHAM

**CONCERNANT LA COPROPRIÉTÉ
D'UN TESTEUR DE BOYAUX**

ADDENDA 1

ENTRE

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège social au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, Québec, J0J 1X0, représentée par M^{mes} Suzanne Boulais, présidente, et Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière, dûment autorisées selon la résolution numéro Ri-2013-02-408 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance tenue le 19 février 2013, laquelle est annexée à la présente entente.

Ci-après nommée "Régie".

ET

VILLE DE FARNHAM, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège social au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, Québec, J2N 2H3, représentée par M. Josef Hüsler, maire, et M^{me} Marielle Benoit, greffière, dûment autorisés selon la résolution numéro 2013-047 adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 4 février 2013, laquelle est annexée à la présente entente.

Ci-après nommée "Ville de Farnham".

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 Assurance

L'article 6.1 de l'entente signée en décembre 2012 est remplacé par le suivant :

« La Régie verra à assurer le testeur de boyaux en tout temps, peu importe le territoire sur lequel il se trouve. La Régie assumera la totalité des frais d'assurance pour cet équipement et la Ville sera inscrite comme assurée additionnelle.

Le testeur de boyaux sera assuré pour sa valeur à neuf pendant une durée de cinq ans, sujet à une franchise de 1 000 \$.

S'il advenait qu'une réclamation à l'assureur s'avère nécessaire, la Régie refacturera à la Ville, avec son autorisation, la moitié du montant total de la franchise qu'elle aura eu à assumer. »

Signé en deux exemplaires

à Farnham le 5 février 2013.

à Sainte-Brigide-d'Iberville le 19 février 2013.

Ville de Farnham

Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville


Josef Hüsler
Maire


Suzanne Boulais
Présidente


Marielle Benoit, OMA
Greffière


Irène King
Directrice générale et secrétaire-trésorière